Un mot au sujet des rapports de la banque et de l'agriculture. Que nous le voulions ou non, l'agriculture est notre plus considérable industrie de base. Pendant des années, probablement depuis que le Canada est un pays, l'agriculture n'a pas été facile. Elle éprouve des difficultés d'autant plus grandes que, contrairement aux autres industries, elle n'obtient pas des banques les crédits qu'elle aurait eus si nous avions eu vraiment à cœur le progrès de l'agriculture. Quiconque s'est intéressé tant soit peu à l'agriculture pendant les vingt dernières années sait parfaitement que même quand les cultivateurs pouvaient obtenir des emprunts des banques ces dernières étaient tout le contraire de satisfaisants. C'est une injustice flagrante que depuis des années les banques aient pu exiger des cultivateurs des intérêts aussi exorbitants. En 1923 on nous a dit qu'à cette époque les banques exigeaient en moyenne des agriculteurs un taux de 8 p. 100. Ce chiffre dépassait de 1 p. 100 le taux autorisé par la loi, mais les banquiers ne se gênaient pas, car la loi des banques ne portait pas de sanction à leur intention s'ils exigeaient plus de 8 p. 100.

J'ai à la main une copie d'un billet pour \$270.10, dû à la banque Impériale du Canada par un M. Hutt; il y est exigé un intérêt de 9 p. 100, tant avant qu'après l'échéance, jusqu'au remboursement. Cet homme, qui m'a écrit d'un bureau d'avocat, dit:

La banque Impériale a tout fait pour obtenir le renouvellement dudit billet au même taux d'intérêt. Tenue en échec de ce côté, elle a pris des procédures pour recouvrer le montant plus 7 p. 100 d'intérêts, bien avertie, sans doute, qu'en vertu de la décision du Conseil privé, il lui était loisible de percevoir les intérêts seulement au taux de 5 p. 100.

Je remarque que pendant la dernière année les banques du Canada ont, règle générale, abaissé à 7 p. 100 le taux d'intérêt exigé des cultivateurs. La raison m'en paraît bien simple. Le Gouvernement a agi l'an dernier; et je le félicite d'avoir réduit de ½ p. 100 l'intérêt payé sur les économies déposées aux caisses d'épargne postales dans l'intention d'alléger les charges sur les prêts par tout le Canada et d'encourager les banques à abaisser leurs taux d'intérêt. Les banques ont emboîté le pas; elles ont réduit de ½ p. 100 les intérêts qu'elles soldaient sur les dépôts, en faisant bénéficier les emprunteurs de cette diminution. Là où elles exigeaient auparavant 8 p. 100 elles ne demandaient plus que  $7\frac{1}{2}$  p. Comme cette question suscitait assez l'intérêt de toute notre population, le Gouvernement a cru opportun de créer une commission royale chargée de parcourir le Canada d'une extrémité à l'autre et de faire enquête sur la situation bancaire. Evidemment, les banques se sont dit: Nous avons réduit à  $7\frac{1}{2}$  p. 100 notre taux d'intérêt. Le taux légal est de 7 p. 100. Donc si nous abaissons notre taux pour le rendre conforme à la loi nous ne perdrons que  $\frac{1}{2}$  p. 100 momentanément.

Ainssi à la veille du départ de la commission pour sa tournée dans le pays les banques ont annoncé leur intention d'exiger seulement 7 p. 100 d'intérêt sur les prêts avancés aux cultivateurs. J'ai la conviction qu'à défaut des démarches faites par le Gouvernement,—la réduction de ½ p. 100 dans l'intérêt payé par les caisses d'épargne des Postes, ce qui encourageait les banques à suivre cet exemple; et deuxièmement la création d'une commission royale pour parcourir le pays tout entier et scruter à fond notre régime de banque,—nos agriculteurs seraient encore, à l'heure qu'il est, obligés comme par le passé, de payer des intérêts de 8, peut-être de 9 p. 100

Quiconque comprend l'histoire de l'agriculture canadienne sait bien que même 7 p. 100 est un taux trop élevé pour les emprunts agricoles. Plus que cela, les prêts sont consentis à trop brève échéance. L'agriculteur a besoin de trois sortes de prêts: à court terme, à terme moyen et à long terme. Il est entendu que nous ne comptons pas sur les banques pour des crédits de longue haleine; mais elles pourraient sûrement consentir des prêts à brève échéance et à terme moyen. Dans une certaine mesure elles ont comblé le besoin d'avances à court terme; seulement l'intérêt a toujours été trop élevé et d'ailleurs l'agriculteur n'a jamais eu la certitude qu'il pourrait renouveler son billet. Un billet à trois mois n'aurait aucune utilité pour le cultivateur; mais s'il lui était permis de le renouveler deux fois sans doute se tirerait-il d'affaire. Mais s'il n'est pas sûr de pouvoir obtenir de renouvellement, et s'il risque un prêt à court terme et ensuite le voit annuler au bout de trois mois, toutes ses affaires sont bouleversées; et il eût mieux fait de ne jamais s'adresser à la banque. Parce que les taux d'intérêt ont été trop élevés dans le passé et parce que l'échéance était trop proche, l'agriculture a été entravée: en outre il a existé l'incertitude relative aux renouvellements. Tout ceci a fait naître entre le commerce de la banque au Canada et l'industrie agricole une situation qui, à coup sûr, n'est pas favorable aux meilleurs intérêts du pays.

Je suis très heureux de ce que le ministère ait conclu à la création d'une banque centrale et à une autre occasion je compte le féliciter d'avoir saisi la Chambre d'un projet en ce sens. J'exprime l'espoir que la banque centrale aura la haute main sur nos maisons de banque, lesquelles à leur tour traiteront avec justice, en matière de crédits, toutes les